

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. LUNIER

Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation du nombre des cas de folie

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 114-127

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__114_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation du nombre des cas de folie.

Dans un mémoire lu à l'Académie de médecine au mois de mars 1869, j'ai exprimé l'opinion que l'augmentation du nombre des cas de folie, beaucoup moins considérable d'ailleurs qu'on ne le pense généralement, provenait à peu près exclusivement, depuis un certain nombre d'années, de l'accroissement du nombre des cas de paralysie générale et des cas de folie déterminés par l'abus des boissons alcooliques; je viens exposer aujourd'hui le résultat de mes recherches sur cette dernière cause d'augmentation du nombre des aliénés.

Dans un rapport officiel resté inédit, où nous avons, MM. Constans, Rousselin et moi, essayé d'établir, pour l'année 1864, l'influence relative de quelques-unes des causes d'aliénation mentale, nous avons évalué à 10,22 p. 100 (14,78 pour les hommes et 3,37 pour les femmes), pour la France entière, la part de l'alcoolisme. Il m'a semblé qu'il y avait quelque chose de plus à faire, qu'il serait intéressant notamment de savoir quel rapport pouvait exister, dans les divers départements (1), entre l'augmentation du nombre des cas de folie de cause alcoolique et l'accroissement de la consommation de l'alcool.

Grâce à l'obligeance des divers fonctionnaires de l'administration des finances, j'ai pu me procurer, pour chaque département et à trois époques différentes — 1849, 1859 et 1869 —, les chiffres représentant la production et la consommation des principales boissons alcooliques, le vin, le cidre, la bière et l'alcool.

D'un autre côté, j'ai relevé sur place et dans les documents publiés par les médecins d'asiles ou qui m'ont été communiqués par eux, le chiffre relatif des cas de folie de cause alcoolique admis dans ces établissements pendant les périodes 1856-1858 et 1867-1869 (2).

J'ai pu établir de cette façon, à deux époques suffisamment éloignées, d'un côté, les quantités de vin, de cidre et d'alcool consommées par chaque habitant (3), et de l'autre le nombre relatif des cas de folie déterminés par les excès de boissons; j'ai mis en regard, dans une série de tableaux synoptiques, les divers documents ainsi obtenus et j'ai tiré de cette comparaison des conclusions qu'il me reste à exposer.

(1) Le travail que je publie aujourd'hui embrasse tous les départements, à l'exception du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Moselle, de la Corse, des Alpes-Maritimes, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Haut et du Bas-Rhin, sur lesquels je n'ai pu obtenir que des renseignements insuffisants.

(2) Il m'a été impossible de remonter au delà de 1856, à cause de l'insuffisance des documents recueillis avant cette époque dans la majeure partie des établissements. Je me suis arrêté à 1869, l'année 1870 ne pouvant à aucun égard être considérée comme une année normale.

(3) Quelques mots d'explication me paraissent nécessaires.

La production du vin n'est connue que très-approximativement; elle atteint année moyenne 60 millions d'hectolitres sur lesquels près des deux tiers échappent aux droits. Ces deux tiers sont consommés sur place par les producteurs et par ceux auxquels, dans le pays même, ils vendent en fraude l'excédant de leur récolte: la taxe n'atteint guère dans les départements producteurs que ce qui est consommé dans les villes ayant un octroi, ou ce qui est exporté soit à une certaine distance dans le département même, soit dans les autres départements ou à l'étranger. Or, pour ces vins exportés, le droit est généralement perçu au départ et non pas à l'arrivée toutes les fois qu'il s'agit d'expéditions faites directement au consommateur. De là de nombreuses causes d'erreur que je n'ai probablement pas toujours réussi à éviter.

Il en est à peu près de même pour le cidre.

Pour la bière, le droit à la fabrication est perçu chez les brasseurs et le fisc n'en laisse guère échapper qu'une quantité relativement faible.

Pour les alcools, il y a lieu de distinguer les alcools de vin et de marc des alcools d'industrie (alcools de

Pour mieux faire ressortir l'influence des excès alcooliques, j'ai groupé les 9 départements sur lesquels ont porté mes recherches, en trois séries naturelles, savoir :

1 ^{re} série. — Départements qui récoltent peu ou point de vin.	21
2 ^e série. — Départements qui produisent à la fois du vin et de l'alcool. . .	27
3 ^e série. — Départements qui récoltent du vin, mais produisent peu ou point d'alcool.	31
Ensemble.	<u>79</u>

§ 1. — Les vingt-et-un départements français qui ne récoltent pas de vin ou n'en récoltent qu'une quantité relativement insignifiante, forment eux-mêmes quatre groupes bien distincts, suivant qu'ils fabriquent ou ne fabriquent pas d'alcool et, d'un autre côté, qu'ils produisent ou ne produisent pas de cidre; nous allons étudier ces quatre groupes séparément.

Le premier groupe comprend les départements produisant de l'alcool et un peu de cidre et consommant peu de cidre et de vin, mais beaucoup de bière et d'alcool. Le deuxième, les départements produisant de l'alcool et du cidre et consommant peu de vin, mais beaucoup de cidre et d'alcool. Le troisième, les départements produisant peu ou point d'alcool, récoltant du cidre et consommant généralement beaucoup de cidre et d'alcool. Le quatrième groupe, enfin, renferme les départements ne produisant ni alcool, ni cidre et ne consommant pas de cidre.

TABLEAU I. — 1^{re} SÉRIE. 21 départements récoltant peu ou point de vin.

Noms des départements.	Consommation annuelle par tête.						Folies de cause alcoolique. Proportion pour cent.					
	De vin.		De cidre.		D'alcool.		1856-1858			1867-1869.		
	1859.	1869.	184 ⁹ .	1869.	1849.	1869.	H.	F.	D. S.	H.	F.	D. S.
1^{er} GROUPE.												
Nord	Litres. 3,95	Litres. 7,74	Litres. 0,35	Litres. 0,26	Lit. 2,52	Litres. 4,55	7,55	2,59	4,88	26,52	2,56	11,29
Pas-de-Cal.	3,99	6,04	1,58	1,16	4,25	6,47	9,60	1,86	5,24	17,67	6,78	10,77
Somme	8,46	10,23	9,04	9,00	4,36	5,85	14,81	6,67	10,57	14,94	9,46	12,42
Moyennes.	5,88	7,93	4,24	3,64	3,46	5,88	9,72	2,77	5,68	22,31	4,14	11,31
2^e GROUPE.												
Seine-Inf ^{re}	10,87	15,90	43,06	46,47	7,12	9,75	29,08	6,63	17,80	45,10	4,79	22,58
Aisne.	40,25	39,51	21,40	28,69	3,23	6,70	13,92	4,41	9,52	33,90	5,20	19,71
Moyennes.	23,31	25,72	33,89	39,08	5,47	8,48	26,93	6,35	16,69	41,98	4,88	21,89

grains, de betterave, etc.). La plus grande partie des premiers échappe aux droits par suite du privilège dont ont joui jusqu'ici les propriétaires dits *bouilleurs de cru* qui distillent eux-mêmes les produits de leur récolte. Il se passe pour ces alcools les mêmes abus que pour les vins.

Il n'en est pas de même pour les alcools d'industrie, parce que la fabrication peut en être surveillée de très-près par les contributions indirectes. Et puis, contrairement à ce qui se passe pour les vins, l'alcool exporté d'un département dans un autre paye presque toujours le droit, non plus au départ, mais à l'arrivée, de sorte que les quantités frappées par la taxe dans les divers départements — et ce sont ces quantités qui sont portées dans mes tableaux — représentent au moins les quantités consommées. En réalité, sur les 1,400,000 hectolitres d'alcool, fabriqués en France, le cinquième seulement échappe aux droits.

Dans quelques départements, la Côte d'Or, le Jura et l'Yonne, par exemple, les viticulteurs fabriquent depuis quelque temps des quantités relativement importantes d'alcool avec les mares de raisins. Ces alcools, dont la plus grande partie est consommée sur place et échappe aux droits, ont un goût particulier, un attrait spécial, qui les rendent par cela même très-dangereux.

¹ Alcool de grains.

² Alcool de betterave.

Noms des départements.	Consommation annuelle par tête.						Folies de cause alcoolique. Proportion pour cent :					
	De vin.		De cidre.		D'alcool.		1856-1858.			1867-1869.		
	1849.	1868.	1849.	1869.	1849.	1869.	H.	F.	D. S.	H.	F.	D. S.
3^e GROUPE.												
Calvados . . .	3,54	4,88	93,83	95,43	3,39	4,88	35,96	5,00	20,39	56,35	10,19	31,78
Eure	9,14	14,03	37,60	42,48	3,54	5,51	9,03	6,67	8,11	23,00	7,25	17,81
Manche	1,77	3,08	126,02	109,17	1,85	3,92	24,10	6,25	16,34	29,57	5,56	21,90
Orne	3,27	4,36	51,46	59,59	2,30	2,96	21,74	2,44	12,64	15,07	13,11	14,18
Oise	40,11	47,00	20,92	29,04	3,75	6,31	14,61	2,91	8,33	22,62	6,93	14,72
Eure-et-Loir	59,18	50,90	13,68	22,01	2,72	4,23	14,13	6,90	10,61	20,20	4,43	11,56
Mayenne . . .	8,37	10,21	44,68	65,43	2,29	4,65	3,49	3,77	3,60	42,28	10,11	28,77
Côtes-du-N.	3,21	4,27	71,61	83,39	1,32	2,55	14,56	5,67	7,12	28,92	21,17	25,71
Finistère . .	14,89	15,52	12,11	19,30	2,85	4,78	24,41	2,33	13,37	25,87	7,46	18,27
Ille-et-Vil ^{le} .	6,03	7,96	128,80	146,66	1,40	2,91	5,26	2,69	3,84	21,00	7,17	14,00
Morbihan . .	23,78	13,73	71,47	80,29	1,29	2,24	14,56	»	6,97	28,92	7,63	17,97
Moyennes.	15,77	15,99	61,47	68,43	2,43	4,08	16,44	4,06	10,47	28,53	9,18	19,61
4^e GROUPE.												
Seine	177,03	294,19	1,66	6,47	5,62	9,38	16,46	2,52	9,05	24,04	4,71	15,29
Creuse ¹	29,64	53,14	»	»	0,48	1,18	8,80	0,78	4,72	14,70	3,87	9,97
H ^{te} -Vienne ² . .	41,96	43,54	0,54	1,12	0,57	1,21	8,80	0,78	4,72	14,70	3,87	9,97
Lozère	22,95	58,53	»	»	0,28	0,81	8,33	»	3,00	»	»	»
B.-du-Rhône	150,28	181,78	»	»	0,52	0,87	20,71	6,73	15,38	23,28	3,93	16,01
Moyennes.	80,37	126,26	»	»	1,49	2,69	12,62	2,18	7,37	15,16	3,27	10,25

1^{er} groupe. — Les trois départements du premier groupe — *Nord, Pas-de-Calais, Somme* — comprennent les anciennes provinces de Flandre et de Picardie. On y distille, au moins dans les deux premiers, de très-grandes quantités d'alcool de betterave, de mélasse, de grains et autres substances farineuses, dont la majeure partie est exportée soit dans les départements voisins, soit dans ceux du Midi où ces alcools sont employés dans l'opération du vinage.

On consomme fort peu de vin dans ces départements, de 4 à 8,50 litres par tête en 1849 et de 6 à 10 litres en 1869. La consommation du vin augmente donc dans de très-faibles proportions.

La consommation du cidre est encore plus faible que celle du vin, surtout dans le *Nord* et le *Pas-de-Calais*, et elle tend plutôt à diminuer qu'à augmenter.

On y consomme au contraire beaucoup de bière, de 25 à 100 litres par tête en 1849 et le double à peu près en 1869.

Malheureusement, on y consomme aussi beaucoup d'alcool, et cette consommation, qui était déjà en moyenne de 3 litres 50, en 1849, est aujourd'hui de près de 6 litres (1).

¹ Alcool de cidre.

² Alcool de betterave et de cidre.

³ Alcool de betterave.

⁴ A Paris, d'après les chiffres de l'octroi, la consommation par tête était, en 1849, de 5 lit. 88 et en 1869, de 8 lit., 08.

⁵ Les aliénés de la Creuse et de la Haute-Vienne sont placés dans le même asile à Limoges.

(1) Je parle ici de l'alcool à 90 ou 92° : ces chiffres représentent donc des quantités deux à trois fois plus fortes de liqueurs telles qu'elles sont livrées à la consommation. Si d'ailleurs on considère que les trois quarts au moins de la population (notamment les enfants au-dessous de 12 ans et la plupart des femmes) ne consomment pas d'alcool, on peut estimer à 35 litres environ la quantité de liqueurs que boit annuellement, dans ces départements, chacun des véritables consommateurs.

L'augmentation du nombre des cas de folie de cause alcoolique a suivi la même progression que celle de la consommation de l'alcool.

Dans le *Pas-de-Calais*, où la consommation de l'alcool a augmenté d'un tiers seulement, le nombre des cas de folie de cause alcoolique a doublé chez les hommes et presque quadruplé chez les femmes.

Dans le *Nord*, où la consommation de l'alcool a presque doublé, les cas de folie alcoolique ont quadruplé chez les hommes; ils sont restés stationnaires chez les femmes, qui y boivent relativement beaucoup de bière et peu de liqueurs alcooliques.

Quant au département de la *Somme*, où la production de l'alcool atteint à peine la moitié des quantités consommées et où l'on boit un peu de tout, et à peu près autant aujourd'hui qu'en 1849, le nombre des cas de folie de cause alcoolique y est resté à peu près stationnaire; il n'a augmenté sensiblement que chez les femmes.

2^e groupe. — Ce groupe ne comprend que deux départements, la *Seine-Inférieure* et l'*Aisne*.

Ces départements produisent autant et plus qu'ils n'en consomment, du cidre, de la bière et de l'alcool.

Le département de l'*Aisne* produit aussi autant de vin qu'il en consomme, mais cela tient surtout à ce que la consommation du vin y est relativement très-faible.

Dans ces deux départements, d'ailleurs, la consommation du vin et du cidre n'a pas sensiblement augmenté depuis vingt ans.

La consommation de l'alcool, au contraire, qui était déjà très-forte en 1849, y a encore augmenté dans la proportion de 5,50 à 8,50. Ce sont d'ailleurs les deux départements où la consommation de l'alcool paraît avoir pris le plus d'extension. Dans la *Seine-Inférieure*, elle est aujourd'hui par tête de 9 lit., 75 d'alcool à 90°, c'est-à-dire de 25 lit. environ de liqueurs plus ou moins potables. Que serait-ce si l'on défalquait du chiffre de la population les enfants et en général toutes les personnes qui ne consomment pas d'alcool?

Aussi la proportion des cas de folie alcoolique, qui était déjà chez les hommes, en 1849, de 29 0/0, était-elle de 42 0/0 en 1869. Chez les femmes, les cas de folie de cause alcoolique ont à peine augmenté dans l'*Aisne* et ont un peu diminué dans la *Seine-Inférieure*. Malgré cette légère diminution, la production des folies alcooliques chez les femmes, dans la *Seine-Inférieure*, est encore plus élevée que dans la plupart des autres départements.

3^e groupe. — Le 3^e groupe de la 1^{re} série comprend onze départements qui appartiennent tous à la région nord-ouest de la France, et forment la majeure partie des anciennes provinces de Normandie, de Bretagne et du Maine.

La vigne y est inconnue (*Calvados, Manche, Orne, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine*), ou n'y donne qu'une quantité de produits relativement peu importante (*Eure, Oise et Morbihan*, 25 0/0 de la consommation; *Eure-et-Loir*, 50 0/0, *Mayenne*, 10 0/0).

Dans tous ces départements, on récolte du cidre; dans six (*Calvados, Eure, Manche, Orne, Oise et Eure-et-Loir*), on en récolte autant ou plus qu'on en consomme; dans les cinq autres, la consommation est supérieure à la production. Dans tous, à l'exception de l'*Eure* et de l'*Orne*, la production du cidre tend plutôt à diminuer qu'à augmenter.

Dans six de ces départements (*Manche, Mayenne, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan*), on ne fabrique pas d'alcool; dans trois autres (*Calvados,*

Eure, Eure-et-Loir), il n'y a de distilleries que depuis une dizaine d'années, et la production n'y atteint encore que la moitié ou même le quart des quantités consommées; dans les deux derniers enfin, l'*Orne* et l'*Oise*, on obtient par la distillation, aujourd'hui comme en 1849, la moitié environ des quantités d'alcool consommées dans le pays (1).

Quant à la consommation, voici la marche qu'elle a suivie dans ces départements depuis une vingtaine d'années.

Dans les sept départements qui ne produisent pas de vin, ou n'en produisent que fort peu, la consommation annuelle du vin varie de 3 litres par tête à 15 lit. 50, et dans presque tous, la consommation est à peu près la même aujourd'hui qu'en 1849. L'augmentation est en moyenne d'un cinquième.

Dans les quatre autres départements du 3^e groupe (*Eure, Oise, Eure-et-Loir* et *Morbihan*), qui produisent de 25 à 50 p. 100 des vins qu'ils consomment, la consommation par tête était, en 1849, de 9 lit. 14 à 59 lit. 18, et, en 1869, de 14 lit. à 50 lit. 90. Dans deux de ces départements, l'*Eure* et l'*Oise*, la consommation a augmenté d'un cinquième; dans les deux autres, le *Morbihan* et l'*Eure-et-Loir*, elle a diminué de près du quart.

Dans les onze départements du 3^e groupe, le cidre constitue depuis longtemps la boisson ordinaire de la majeure partie de la population. Mais la consommation est loin d'être la même dans tous. Dans la Normandie (*Calvados, Eure, Manche, Orne*), la consommation par tête était, en 1849, de 38 à 125 litres, et en 1869, de 42 à 109. Dans trois des départements de la Bretagne (*Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine* et *Morbihan*), la consommation par tête, en 1849, était de 72 à 129 litres, et en 1869, de 80 à 146. Dans le *Finistère*, elle n'a jamais atteint 20 litres par tête. Dans l'*Oise* et l'*Eure-et-Loir*, où l'on boit du vin, la consommation du cidre ne dépasse pas 20 à 30 litres par tête. Dans la *Mayenne* enfin, elle s'élève jusqu'à 65 litres. Dans presque tous ces départements, la consommation du cidre a augmenté, mais dans une très-faible proportion, et dans l'un d'eux même, la *Manche*, elle a diminué.

Dans tous ces départements, la consommation de l'alcool — et de l'alcool de betterave, de grains et beaucoup plus rarement de cidre — a augmenté en moyenne dans la proportion de 3 à 5; elle a donc presque doublé. Cette augmentation a surtout été sensible dans quelques-uns des départements qui ont des distilleries, tels que l'*Eure, l'Eure-et-Loir* et l'*Oise*, et dans ceux qui ne récoltent qu'une partie du cidre nécessaire à leur consommation, tels que la *Mayenne*, les *Côtes-du-Nord*, le *Finistère* et l'*Ille-et-Vilaine*.

J'ai classé les onze départements du 3^e groupe d'après les quantités de vin, de cidre et d'alcool que l'on y consommait en 1849 et en 1869 : le département placé en tête est celui qui consomme le plus.

Il résulte de l'examen de ce classement :

1^o Que les départements qui consomment le plus de vin sont ceux qui en produisent. Si le *Finistère* fait exception sous ce rapport, cela tient probablement à ce que par suite des fréquents rapports qu'il entretient avec les lieux de production par ses nombreux ports de commerce, le vin y pénètre plus facilement que dans les autres départements;

(1) On obtient l'alcool, dans le *Calvados*, de la distillation du cidre; dans l'*Eure-et-Loir* et l'*Oise*, de la betterave; dans l'*Eure* et l'*Orne*, de l'un et de l'autre.

2° Que les départements qui consomment le plus de cidre sont ceux où l'on ne boit pas de vin ;

3° Que les départements qui consomment le plus d'alcool sont d'abord ceux où il y a des distilleries (*Oise, Eure, Calvados, Eure-et-Loir, Orne*), puis le *Finistère* qui communique plus facilement que les autres avec les pays de production ;

4° Enfin, que les départements où l'on observe le plus de cas de folie de cause alcoolique sont ceux où l'on consomme le plus d'alcool.

Le département du *Calvados*, où l'on observe le plus de folies de cause alcoolique — 56 p. 100 chez les hommes, et 10 p. 100 chez les femmes —, produit et consomme beaucoup d'alcool de cidre; il semble en effet que cet alcool ait un attrait particulier et soit plus pernicieux encore que l'alcool de grains et de betterave.

Une autre particularité mérite d'être signalée : c'est la fréquence relative de la folie de cause alcoolique chez les femmes qui jusqu'ici en étaient pour ainsi dire restées indemnes. Nous citerons notamment les départements de la *Mayenne*, du *Calvados*, de l'*Orne*, des *Côtes-du-Nord*, où les cas de folie de cause alcoolique chez les femmes ont atteint les proportions de 10, 13 et même 21 p. 100 dans la période 1867-69.

C'est qu'en effet depuis un certain nombre d'années, en Bretagne, en Normandie et dans quelques départements de l'est, les excès alcooliques sont devenus presque aussi communs chez les femmes que chez les hommes.

Dans les départements du 3^e groupe considérés dans leur ensemble, les cas de folie de cause alcoolique ont augmenté, de 1856 à 1869 : chez les hommes, dans la proportion de 4 à 7 (16,44 à 28,53), chez les femmes, de 9 à 20 (4,06 à 9,18), et pour les deux sexes, de 22 à 41 (10,47 à 19,61). L'augmentation a donc été plus forte chez les femmes que chez les hommes.

Dans quelques-uns de ces départements, d'ailleurs, l'accroissement du nombre des cas de folie alcoolique a pris des proportions réellement inquiétantes. Dans l'*Ille-et-Vilaine* et la *Mayenne*, par exemple, l'accroissement chez les hommes a été de 1 à 4 et de 1 à 10; chez les femmes, il a été de 1 à 4 dans les *Côtes-du-Nord*, de 1 à 6 dans l'*Orne* et de 0 à 7 dans le *Morbihan*.

4^e groupe. — Les cinq départements qui forment le 4^e groupe de la 1^{re} série n'ont que deux caractères communs : ils ne produisent ni vin ni alcool et ne consomment pas de cidre. Ils appartiennent d'ailleurs à toutes les régions de la France : la *Seine*, à la région du nord, la *Creuse* et la *Haute-Vienne*, à celle du centre, la *Lozère* et les *Bouches-du-Rhône*, à celle du sud.

Le département de la *Seine* fabrique toute la bière qu'il consomme; il ne produit aucune autre boisson ou du moins n'en produit que des quantités insignifiant par rapport à sa population.

On y consomme autant de vin que dans les pays où l'on en récolte le plus. Cette consommation y a d'ailleurs augmenté de 66 p. 100 depuis vingt ans.

La consommation du cidre y est relativement faible; elle a quadruplé depuis 1849. Celle de la bière n'a pas sensiblement augmenté.

On consomme plus d'alcool dans le département de la *Seine* (Paris compris) que dans la plupart des départements du nord et du nord-ouest. La consommation par tête, qui était, en 1849, de 5 lit. 62, était, en 1869, de 9 lit. 38 (y compris les quantités employées par les diverses industries).

Dans Paris, d'après les chiffres de l'octroi, la consommation par tête aurait été de 5 lit. 88 d'alcool en 1849, et de 8 lit. 08 en 1869.

Quoi qu'il en soit, la proportion des cas de folie de cause alcoolique a augmenté dans la *Seine*, de 1856 à 1869, de 16,50 à 24 p. 100 chez les hommes, de 2,50 à 4,70 chez les femmes, et de 9 à 15,30 pour les deux sexes. L'augmentation a donc été sensiblement plus forte chez les femmes que chez les hommes.

Je me suis servi, pour établir cette comparaison, des chiffres relevés par M. Contesse en 1862 pour la période 1856-1858 (1), et pour la dernière période, de ceux que je dois à l'obligeance de MM. Magnan et Bouchereau, médecins du bureau d'admission à Sainte-Anne.

Les résultats obtenus par M. Calmeil à Charenton, et qui sont consignés dans ses rapports de 1855 et 1869, diffèrent un peu des précédents. Les cas de folie alcoolique reçus à Charenton ont été chez les hommes, en 1855, de 27 p. 100, et en 1868, de 15 p. 100 seulement, et chez les femmes, de 3,41 en 1855 et de 5,48 en 1869. Je n'ai pas trouvé dans les rapports de notre distingué confrère la raison de cette divergence dans les résultats.

Dans les départements de la *Creuse* et de la *Haute-Vienne*, relativement peu aisés, la consommation du vin ne dépasse pas 40 à 50 litres par tête; le cidre y est à peu près inconnu et la consommation de l'alcool y est encore assez faible, 1 lit. 20 par tête environ, bien qu'elle ait presque doublé depuis vingt ans. Aussi, la proportion des cas de folie de cause alcoolique, qui était de 4,70 en 1856, n'est-elle encore que de 10 p. 100. Elle a suivi exactement la même progression ascendante que la consommation de l'alcool.

La *Lozère*, qui consomme relativement peu de vin et encore moins d'alcool, ne fournit qu'un nombre très-faible de folies alcooliques.

Il en est tout autrement dans les *Bouches-du-Rhône*, qui diffère d'ailleurs des autres départements de ce groupe en ce qu'il récolte une certaine quantité de vin — la moitié environ de sa consommation — et qu'on y obtient par la distillation des produits de la vigne, presque autant d'alcool qu'on en consomme. Ce département forme sous ce rapport une transition entre les départements de la première série et ceux de la seconde.

Le département des *Bouches-du-Rhône* est du reste, après la *Seine*, celui où l'on consomme le plus de vin — 150 lit. par tête en 1849 et 180 en 1869 —; mais on y consomme relativement fort peu d'alcool, 50 à 90 centilitres par tête. Aussi le nombre des cas de folie de cause alcoolique est-il à peu près le même aujourd'hui qu'il y a quinze ans, 16 au lieu de 15,40 p. 100.

§ II. — La 2^e série comprend tous les départements au nombre de 27 qui produisent à la fois du vin et de l'alcool autant et plus qu'ils n'en consomment.

Ces 27 départements forment-eux-mêmes deux groupes distincts :

1 ^o Ceux qui produisent de l'alcool de vin	18
2 ^o Ceux qui produisent surtout ou uniquement de l'alcool de grains, de betterave ou autres matières	9
Total	27

(1) Contesse, *Études sur l'alcoolisme et sur l'étiologie de la paralysie générale*. Paris, 1862.

TABEAU II. — 2^e SÉRIE. 27 départements produisant à la fois du vin et de l'alcool.

Noms des départements.	Consommation annuelle par tête.						Folies de cause alcoolique. Proportion pour cent :					
	De vin.		De cidre.		D'alcool.		1856-1858.			1867-1869.		
	1849.	1869.	1849.	1869.	1849.	1869.	H.	F.	D. S.	H.	F.	D. S.
1^{er} GROUPE.												
Haute-Marne . . .	Litres. 29,58	Litres. 91,21	»	»	0,48	1,34	16,67	»	8,86	23,24	0,81	11,90
Meurthe ¹	58,71	95,64	»	»	0,97	1,36	30,45	3,16	17,20	24,01	2,49	15,97
Meuse	68,77	78,94	»	»	1,76	2,24	9,76	2,41	4,88	26,21	1,23	15,22
Deux-Sèvres ¹ . . .	30,06	26,50	»	»	0,42	0,93	3,89	0,80	2,63	16,04	1,09	9,09
Charente	56,96	84,04	»	»	0,26	0,75	12,68	3,92	9,02	17,39	5,14	12,05
Charente-Inf. . . .	50,45	63,41	»	»	0,29	0,50	10,42	»	5,43	21,65	3,77	15,33
Jura	63,95	95,09	»	»	0,72	1,07	6,21	1,75	4,25	18,05	1,05	10,92
Haute-Saône ² . . .	25,86	100,06	»	0,20	0,79	4,22	30,45	3,16	17,20	24,01	2,49	15,97
Yonne ¹	57,81	55,56	0,90	2,35	0,71	1,05	10,75	»	5,24	21,37	2,22	13,04
Hérault	63,88	152,33	»	»	0,45	1,14	12,00	1,92	8,49	18,37	3,23	12,50
Gers	166,73	193,45	»	»	0,25	0,38	8,57	2,63	5,48	16,13	0,06	9,10
Lot-et-Garonne . .	39,16	52,27	»	»	0,24	0,52	9,37	0,21	4,82	16,21	1,72	9,99
Landes ³	61,23	75,96	»	»	0,38	0,63	11,11	9,60	10,45	11,55	9,26	10,55
Aude ⁴	26,71	93,54	»	»	0,15	0,54	5,88	4,76	5,26	10,34	2,54	6,63
Gard	87,00	130,84	»	»	0,50	0,99	11,38	»	5,69	20,91	»	10,45
Pyrénées-Or. ⁵ . . .	46,55	47,97	»	»	0,32	1,20	5,88	4,76	5,26	10,34	2,54	6,63
Dordogne ⁶	37,69	50,30	»	»	0,30	0,75	1,19	2,55	1,85	6,12	1,24	3,91
Var	121,56	212,54	»	»	0,50	1,30	20,71	6,73	15,38	23,26	3,93	16,01
Moyennes	59,59	93,29	0,05	0,14	0,53	1,00	12,04	2,69	7,63	18,08	2,49	11,40
2^e GROUPE.												
Seine-et-Oise ⁷ . .	100,71	111,82	4,15	10,37	3,54	4,73	21,18	5,65	12,61	31,63	8,25	20,00
Seine-et-Marne ⁸ .	84,30	78,88	6,12	5,02	2,85	3,85	11,08	9,88	15,82	24,59	5,56	15,65
Indre-et-Loire . .	87,78	89,39	0,24	1,82	0,57	1,37	11,48	4,23	8,18	14,75	3,82	9,09
Cher	66,70	53,60	0,02	0,14	0,81	1,34	6,67	»	3,75	20,20	1,35	11,66
Indre ⁷	69,31	76,06	2,05	1,33	0,80	1,35	8,80	0,78	4,72	14,70	3,87	9,97
Côte-d'Or	108,56	134,04	»	»	1,11	1,45	17,66	0,98	10,24	22,15	1,52	12,46
Gironde	79,95	130,41	»	»	0,70	1,63	7,97	0,42	4,31	22,68	3,45	13,57
Puy-de-Dôme . . .	36,85	71,32	»	»	0,21	0,78	7,63	»	4,29	10,84	1,23	5,12
Vaucluse ⁹	62,32	65,95	»	»	0,68	0,97	11,38	0,96	7,38	20,91	1,83	12,76
Moyennes	78,96	90,19	1,39	2,07	1,25	1,94	11,54	2,55	7,92	20,27	3,43	12,25

1^{er} groupe. — Les dix-huit départements du premier groupe produisent à la fois, autant et plus qu'ils n'en consomment, du vin et de l'alcool obtenu par la distillation des produits de la vigne. Deux seulement, l'Yonne et les Deux-Sèvres, fabriquent en même temps une certaine quantité d'alcool de betterave; c'est dans ce groupe, d'ailleurs, que figurent la plupart des départements qui produisent dans des proportions considérables nos meilleures eaux-de-vie : la Charente, la

¹ Produisant un peu d'alcool de betterave.
² Les aliénés de la Meurthe et de la Haute-Saône sont confondus à l'asile de Maréville.
³ Les aliénés des Landes sont placés à l'asile de Pau.
⁴ Les aliénés de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont confondus à l'asile de Limoux (Aude).
⁵ Les aliénés de la Dordogne sont placés à Leyme (Lot).
⁶ Les aliénés de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne sont placés à Clermont (Oise).
⁷ Les aliénés de l'Indre sont placés à Limoges.
⁸ Alcool de garance.

Charente-Inférieure, l'Hérault, le Gard, le Gers. C'est dans ce groupe également que nous rencontrons d'un côté quelques-uns de nos vignobles les plus estimés, et de l'autre ceux qui fournissent en quantité considérable ces gros vins communs du Midi qu'on n'exporte au loin qu'après leur avoir fait subir l'opération du vinage ou plus exactement de la suralcoolisation.

Voici la marche que la consommation des boissons a suivie dans ces départements depuis une vingtaine d'années.

Le cidre y est à peu près inconnu. Nous en excepterons cependant le département de l'Yonne, qui en consomme une certaine quantité — 1 litre par tête en 1849 et 2 lit. 35 en 1869.

La consommation du vin y est au contraire relativement considérable; elle était en moyenne de 60 litres par tête en 1849 et elle est aujourd'hui de 93; l'augmentation a donc été de plus de moitié. Elle paraît d'ailleurs avoir suivi presque partout l'accroissement du bien-être et de la richesse publique. Sur quelques points cependant, la cause principale de l'accroissement de la consommation semble avoir été l'augmentation de la production. Quoi qu'il en soit, les départements où la consommation a le plus augmenté sont ceux de la *Haute-Saône* (de 25 à 100), la *Haute-Marne* (de 30 à 90), l'*Aude* (de 26 à 93) et l'*Hérault* (de 60 à 150).

La consommation de l'alcool a augmenté dans une plus forte proportion que celle du vin; de 0 lit. 53 par tête qu'elle était en moyenne en 1849, elle s'est élevée à 1 litre. Elle a donc presque doublé. Mais il y a loin de ces chiffres à ceux que nous avons obtenus dans les trois premiers groupes de notre première série, 4, 5 et 10 litres par tête.

L'augmentation a d'ailleurs été la même dans presque tous les départements de ce groupe; dans quelques-uns cependant, la *Haute-Marne*, la *Charente*, l'*Hérault*, l'*Aude*, les *Pyrénées-Orientales*, la *Dordogne* et le *Var*, elle a été plus forte, 1 à 3 au lieu de 1 à 2.

Voyons maintenant la marche qu'a suivie dans ces départements l'augmentation des cas de folie de cause alcoolique.

Le vin comme les liqueurs alcooliques, mais dans des proportions bien différentes, détermine tous les phénomènes morbides désignés sous le nom générique d'alcoolisme (1). Aussi ne faut-il pas s'étonner que dans le groupe que nous examinons, comme dans tous les départements qui récoltent et consomment du vin, on ait observé depuis longtemps des folies de cause alcoolique. En 1856, la proportion était déjà de 12,04 p. 100 chez les hommes, de 2,69 chez les femmes, et de 7,63 pour les deux sexes réunis. Mais, de 1856 à 1869, l'augmentation n'a été que d'un tiers, et elle a porté uniquement sur les hommes. C'est qu'en effet l'ivresse par le vin est relativement rare chez les femmes, et je serais même porté à penser que dans les pays producteurs de vin, elle tend plutôt à diminuer qu'à augmenter.

Il en serait de même d'ailleurs, paraît-il, pour les hommes dans un certain nombre de départements. Il est donc au moins probable que l'augmentation d'un tiers, de 1856 à 1869, dans la proportion des folies de cause alcoolique, tient surtout, sinon uniquement, dans les départements de ce groupe, à l'accroissement de la consommation des liqueurs alcooliques qui, je le répète, a doublé dans ces départements.

(1) Tout me porte à penser que les vins naturels et particulièrement les vins rouges, qui n'ont pas été suralcoolisés, déterminent rarement l'alcoolisme chronique.

Il résulte, en effet, de l'examen du tableau II, que les départements où la proportion des folies alcooliques a diminué au lieu d'augmenter, la *Meurthe* et la *Haute-Saône*, sont précisément ceux dans lesquels la consommation de l'alcool a le moins augmenté.

Je dois ajouter que les deux seuls départements du groupe que nous étudions, qui produisent de l'alcool de betterave en même temps que de l'alcool de vin — les *Deux-Sèvres* et l'*Yonne* —, sont précisément ceux où la proportion des folies alcooliques a le plus augmenté, surtout chez les femmes. Il semble, en effet, qu'il y ait sous ce rapport une différence notable entre l'alcool de vin et les alcools de betterave et de grains, et que les progrès de l'alcoolisme suivent pour ainsi dire pas à pas, sur les divers points de la France, l'accroissement de la consommation de ces alcools d'industrie; soit que les effets produits dans l'économie par ces alcools diffèrent de ceux déterminés par l'eau-de-vie de raisin, ce que je suis très-disposé à admettre, soit simplement qu'il faille attribuer à la diminution progressive du prix de ces alcools, la facilité avec laquelle ils s'introduisent dans la consommation usuelle des classes ouvrières des villes et des campagnes.

2^e groupe. — Les départements du 2^e groupe diffèrent des précédents sous plusieurs rapports importants.

La production de l'alcool dans ces départements est supérieure à la consommation, telle du moins que nous pouvons la connaître d'après les chiffres de la régie. Mais ce qu'il importe de noter, c'est que ce ne sont plus les produits de la vigne qui fournissent cet alcool, mais bien la betterave (*Seine-et-Oise*, *Seine-et-Marne*, *Indre-et-Loir*, *Cher*, *Indre*, *Côtes-d'Or*, *Gironde*, *Puy-de-Dôme*), la garance (*Vaucluse*) et dans quelques départements, pour une partie seulement, la pomme de terre et diverses autres substances farineuses.

La consommation du vin dans les départements de ce groupe n'a pas suivi la même progression que dans les groupes précédents. Déjà en 1849, la consommation du vin y était de près de 80 litres par tête, proportion supérieure à celle de presque tous les autres groupes; mais de 1849 à 1869, elle a moins augmenté que partout ailleurs — 79 à 90 — et elle y est moindre aujourd'hui que dans beaucoup d'autres départements producteurs de vin.

On y consomme relativement fort peu de cidre, si ce n'est dans le département de *Seine-et-Marne*, où la consommation d'ailleurs a diminué plutôt qu'augmenté, et dans celui de *Seine-et-Oise*, où l'augmentation a été assez sensible, 10 litres au lieu de 4. Le cidre qu'on y consomme est pour la majeure partie récolté dans le pays même.

La consommation de l'alcool a augmenté dans la proportion de 2 à 3, sensiblement moins par conséquent que dans les autres groupes; ce qui tient en partie, il faut le dire, à ce que la consommation y était déjà assez élevée en 1849. Elle y est encore le double aujourd'hui de ce qu'elle est dans les départements du groupe précédent.

La proportion des cas de folie de cause alcoolique, en 1856, était à peu près la même que dans les départements du 1^{er} groupe de cette série; mais, depuis cette époque, elle a augmenté plus rapidement, surtout chez les femmes, dans le groupe que nous étudions que dans l'autre. C'est dans les départements du *Cher*, de l'*Indre* et de la *Gironde* que cette augmentation a été le plus sensible. Néanmoins, la proportion des cas de folie de cause alcoolique, dans ces trois départements, est

encore loin d'être ce qu'elle était déjà en 1856 et surtout ce qu'elle est aujourd'hui dans ceux de *Seine-et-Oise* et de *Seine-et-Marne*.

Le chiffre relatif des folies alcooliques est relativement considérable dans la *Côte-d'Or*, où l'on boit bien une certaine quantité d'alcool, et presque uniquement de l'alcool de betterave et de mélasse, mais où l'on boit surtout du vin — 100 à 130 litres par tête. Comme l'alcoolisme y est rare chez les femmes, il est probable que c'est surtout à la consommation du vin et vraisemblablement du vin blanc qu'il y a lieu d'attribuer cette fréquence des folies alcooliques dans la *Côte-d'Or*.

§ III. — La 3^e série comprend les départements qui récoltent du vin, mais ne produisent pas d'alcool ou n'en produisent que des quantités insignifiantes par rapport à leur consommation.

Le 1^{er} groupe comprend les départements produisant et consommant du cidre, mais produisant et consommant peu de vin. Le 2^e comprend ceux ne produisant et ne consommant pas de cidre; produisant du vin, mais peu ou pas d'alcool.

TABLEAU III. — 3^e SÉRIE. 31 départements produisant du vin, mais peu ou point d'alcool.

Noms des départements.	Consommation annuelle par tête.						Folies de cause alcoolique. Proportion pour cent :					
	De vin.		De cidre.		D'alcool.		1856-1858.			1867-1869.		
	1849.	1869.	1849.	1869.	1849.	1869.	H.	F.	D. S.	H.	F.	D. S.
1^{er} GROUPE.												
Ardennes ¹ . . .	36,95	41,43	47,43	30,70	3,04	5,06	30,45	3,16	17,20	24,01	2,49	15,97
Sarthe	16,58	28,01	12,91	37,20	0,86	3,13	9,71	0,93	5,24	26,97	2,74	15,10
Moyennes . . .	24,89	33,56	26,98	33,92	1,75	3,92	20,08	2,04	11,22	25,49	2,61	15,5
2^e GROUPE.												
Aube ²	113,10	107,84	2,29	3,55	1,79	2,48	16,67	»	8,86	23,44	0,81	11,90
Marne	87,59	112,69	0,39	3,57	2,13	4,91	10,62	3,00	7,04	15,57	2,17	10,56
Vosges ³	40,30	47,33	»	»	1,50	3,13	30,45	3,16	17,20	24,01	2,49	15,97
Loiret	47,62	32,44	0,39	0,40	0,98	1,19	15,04	2,72	8,97	21,86	1,51	11,54
Loir-et-Cher . . .	38,88	26,19	0,51	0,85	0,72	1,65	17,46	1,00	10,14	23,01	3,96	14,02
Allier	48,69	73,13	»	0,09	0,47	1,34	15,38	»	8,13	19,70	3,22	11,72
Nièvre	56,94	67,26	»	0,07	0,58	1,34	5,17	»	3,33	9,40	1,35	6,28
Maine-et-Loire . .	49,59	69,82	2,99	4,09	0,93	1,71	8,87	1,64	4,84	14,61	2,36	8,60
Loire-Inférieure .	76,83	85,34	5,17	7,72	0,60	1,08	11,37	1,32	7,18	20,85	2,56	11,73
Vendée	42,76	64,75	»	»	0,38	0,76	10,98	1,32	6,32	28,57	»	18,40
Vienne	62,84	72,47	»	»	0,45	1,05	»	»	»	18,48	»	10,62
Doubs ⁴	27,28	66,56	»	»	0,38	1,12	6,21	1,75	4,25	18,05	1,05	10,92
Ain ⁵	107,66	126,31	0,60	0,56	0,62	0,95	8,19	?	?	19,10	2,22	10,61
Saône-et-Loire ⁵ .	60,26	93,03	»	»	0,57	1,15	8,19	?	?	19,10	2,22	10,61
Rhône	201,78	148,98	»	»	1,22	1,97	7,58	5,52	6,61	15,07	3,23	9,31
Haute-Garonne . .	73,28	59,78	»	»	0,33	0,80	»	»	»	10,97	4,29	8,89
Tarn	106,18	137,71	»	»	0,23	0,83	4,08	»	2,13	19,57	»	11,76
Ariège	30,83	34,90	»	»	0,24	0,59	2,50	»	1,32	2,56	»	1,69
Aveyron	69,40	128,82	»	»	0,14	0,73	17,19	»	9,91	22,76	3,70	14,52

¹ Les aliénés des Ardennes étaient placés à Maréville.

² Les aliénés de l'Aube sont placés à Saint-Dizier.

³ Les aliénés des Vosges sont placés à Maréville.

⁴ Les aliénés du Doubs sont placés à Dôle.

⁵ Les aliénés de l'Ain et de Saône-et-Loire sont confondus à Bourg.

Noms des départements.	Consommation annuelle par tête.						Folies de cause alcoolique. Proportion pour cent :					
	De vin.		De cidre.		D'alcool.		1856-1858.			1867-1869.		
	1849.	1869.	1849.	1869.	1849.	1869.	H.	F.	D. S.	H.	F.	D. S.
Basses-Pyrén. ¹	75,29	83,57	0,40	0,19	0,68	1,17	11,11	9,60	10,45	11,55	9,26	10,55
Hautes-Pyrén. ¹	23,84	24,89	»	»	0,56	0,67	11,11	9,60	10,45	11,55	9,26	10,55
Tarn-et-Garonne	37,21	44,23	»	»	0,27	0,64	10,77	»	5,34	9,74	»	6,41
Hautes-Alpes ²	76,83	90,85	»	»	0,81	0,97	9,80	0,82	5,82	11,70	5,03	8,48
Isère ³	35,02	99,46	»	»	0,81	1,19	9,80	0,82	5,82	11,70	5,03	8,48
Corrèze	36,67	45,96	0,06	0,66	0,28	0,70	7,63	2,55	4,73	10,84	1,24	6,10
Ardèche ³	52,35	44,39	»	»	0,65	1,06	4,17	0,93	2,45	10,77	2,94	7,32
Lot	25,10	28,78	»	»	0,26	0,71	1,19	2,55	1,85	6,12	1,24	3,91
Drôme ³	32,86	47,14	»	»	0,91	0,72	4,17	0,93	2,45	10,77	2,94	7,32
Basses-Alpes	25,47	29,82	»	»	0,52	0,98	11,38	0,96	7,38	20,91	1,83	11,76
Moyennes	61,68	72,22	0,44	0,75	0,69	1,30	9,61	1,97	6,04	15,94	2,61	10,02

1^{er} groupe. — Deux de ces départements, les *Ardennes* et la *Sarthe*, se distinguent des autres en ce qu'ils récoltent et consomment une certaine quantité de cidre, 30 à 40 litres par tête et par an.

Ces deux départements produisent du vin; la *Sarthe* en produit même autant qu'elle en consomme; mais dans les *Ardennes*, la production du vin a progressivement diminué depuis vingt ans, tandis que la consommation n'a pas cessé d'augmenter, de telle sorte qu'aujourd'hui la production est de beaucoup inférieure à la consommation.

La production de l'alcool, au contraire, complètement nulle dans la *Sarthe*, augmente progressivement dans les *Ardennes*, où d'ailleurs il n'y a guère que des distilleries de betterave; mais la production est loin encore d'atteindre le chiffre de la consommation.

La consommation de l'alcool, qui était déjà dans les *Ardennes*, en 1849, de 3 litres par tête, est aujourd'hui de 5 litres. Dans la *Sarthe*, où l'alcool d'industrie s'est introduit beaucoup plus tard, la consommation s'est élevée en vingt ans de 0 lit. 86 à 3 lit. 13 par tête.

Dans les *Ardennes*, la proportion des folies alcooliques au lieu d'augmenter a légèrement diminué; dans la *Sarthe*, au contraire, le nombre relatif des folies alcooliques a triplé chez les femmes comme chez les hommes.

2^e groupe. — Les départements du 2^e groupe, au nombre de vingt-neuf, se distinguent de ceux du groupe précédent en ce que le cidre y est à peu près inconnu.

Ces départements appartiennent : 3 à la région du nord-est (Champagne et Lorraine), 4 à celle du centre (Orléanais, Nivernais, Bourbonnais), 4 au bassin de la Basse-Loire (Anjou et Poitou), 4 à la région de l'est (Bourgogne et Franche-Comté), tous les autres à la région du sud, comprise entre le golfe de Gascogne et les Pyrénées d'un côté, et de l'autre la Méditerranée et les Alpes.

Ces départements récoltent du vin autant et plus qu'ils n'en consomment et quelques-uns en exportent au dehors.

Dans plusieurs de ces départements, tels que l'*Aube*, la *Marne*, l'*Ain*, la *Saône-et-*

¹ Les aliénés des Hautes et Basses-Pyrénées sont confondus à Pau.

² Les aliénés des Hautes-Alpes et de l'Isère sont confondus à Saint-Robert.

³ Les aliénés de l'Ardèche et de la Drôme sont confondus à Privas.

Loire, le *Rhône*, la *Drôme*, les vins y sont d'une qualité supérieure; mais la plupart des autres, à part quelques localités privilégiées, ne produisent guère que des vins de qualité moyenne ou inférieure.

Dans tous ces départements, la consommation du vin est assez importante : elle variait par tête, en 1849, de 24 à 200 litres, et en 1869, de 25 à 150 litres. Elle était en moyenne, en 1849, de 62 litres et en 1869, de 72. Il y a donc eu une légère augmentation dans l'ensemble ; mais dans un certain nombre de départements — le *Loiret*, le *Loir-et-Cher*, le *Rhône*, la *Haute-Garonne*, l'*Ardèche*, — la consommation a un peu diminué; dans quelques-uns, elle est restée stationnaire; dans tous les autres, elle a augmenté.

Une dizaine de ces départements produisent et consomment une certaine quantité de cidre, mais si l'on excepte la *Loire-Inférieure* et le *Maine-et-Loire*, la production et par suite la consommation du cidre n'y ont qu'une importance tout à fait secondaire. Dans ces deux départements même, la consommation annuelle ne dépasse pas 7 à 8 litres par tête.

Dans tous ces départements, la consommation de l'alcool a augmenté depuis vingt ans; il n'y a d'exception que pour la *Drôme*, où il y a eu une légère diminution.

L'augmentation a été d'un cinquième seulement dans le *Loiret*, les *Hautes-Pyrénées* et les *Hautes-Alpes*; d'un tiers dans l'*Aube*, l'*Ain*, le *Rhône*, les *Basses-Pyrénées*, l'*Isère*, l'*Ardèche* : elle a doublé dans les *Vosges*, le *Maine-et-Loire*, la *Loire-Inférieure*, la *Vendée*, *Saône-et-Loire*, les *Basses-Alpes*, la *Marne*, le *Loir-et-Cher*, la *Nièvre*, la *Vienne*, la *Corrèze*; triplé dans l'*Allier*, le *Doubs*, la *Haute-Garonne*, l'*Ariège*, le *Tarn-et-Garonne*, le *Lot*; quadruplé dans le *Tarn*, et enfin quintuplé dans l'*Aveyron*.

Si l'on considère le groupe dans son ensemble, on constate que la consommation de l'alcool y est plus élevée d'un quart environ que dans les départements qui produisent à la fois du vin et de l'alcool de vin, et moins forte que dans tous les autres groupes.

En 1856, le chiffre relatif des folies alcooliques n'était que de 9,60 p. 100 chez les hommes et de 1,97 chez les femmes, moins élevé par conséquent que dans tous les autres groupes.

En 1869, il en était à peu près de même pour les hommes; mais chez les femmes, la proportion des cas de folie de cause alcoolique, encore très-faible, était un peu plus élevée cependant que dans le groupe des départements de la 2^e série qui produisent à la fois du vin et de l'alcool de vin.

J'ai déjà dit que l'ivresse de vin était relativement rare chez les femmes et que dans les pays où l'on consommait encore peu de liqueurs spiritueuses, on observait rarement chez elles la folie alcoolique. Le département de la *Vendée* nous offre sous ce rapport un enseignement qui mérite d'être médité. On y consomme relativement peu d'alcool, mais on y boit beaucoup d'un petit vin blanc (1) qui ne contient guère que 3 à 4 p. 100 d'alcool, mais qui n'en produit pas moins des

(1) On se figure difficilement les quantités de vin blanc qu'absorbent certains buveurs; il n'est pas rare de rencontrer en Vendée des individus qui, les jours de marché, en boivent 10 à 12 litres, et quelques-uns en consomment tous les jours 5 à 6 litres. Certains vins blancs, bien que très-faiblement alcoolisés (Vendée, Loire-Inférieure, Côte-d'Or), paraissent avoir sur les fonctions du cerveau une influence presque aussi pernicieuse que les alcools de betterave et de grains. Cela tient probablement à ce que ces vins ne contiennent que fort peu de tannin. (Bergeron, *Rapport sur le vinage*, p. 20).

accidents fort graves du côté du cerveau. Or, tandis que la proportion des cas de folie alcoolique dans la *Vendée* est de 28 p. 100 chez les hommes, c'est-à-dire beaucoup plus élevée que dans tous les départements de la 3^e série et que dans la plupart des autres, la folie alcoolique y est pour ainsi dire inconnue chez les femmes.

Les départements dans lesquels la consommation de l'alcool a pris le plus d'extension — l'*Aveyron*, l'*Allier*, la *Haute-Garonne*, — sont aussi ceux où la proportion des folies alcooliques a le plus augmenté chez les femmes.

Les départements dans lesquels la consommation de l'alcool a fait le moins de progrès — le *Loiret*, les *Hautes-Pyrénées*, les *Hautes-Alpes*, l'*Aube*, le *Rhône*, les *Basses-Pyrénées*, l'*Isère*, — sont au contraire ceux où la proportion des cas de folie de cause alcoolique a le moins augmenté.

D^r L. LUNIER,

Inspecteur général du service des aliénés.

(La suite au prochain numéro.)
